



AVIS PRATIQUE DE RENTREE SEPTEMBRE 2019

1. REMISE DES LIVRES ET POCHETTES

La distribution sera assurée de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 17h00** sur votre site de rentrée (voir le tableau du paragraphe 2)

- Pour le site De Gaulle :
 - **Le mercredi 28 août** pour les filières générales et technologiques (chèque de caution de 220 € à l'ordre du LPO Jeanne d'Arc) ;
 - **Le jeudi 29 août** pour les filières professionnelles (chèque de caution de 120 € à l'ordre du LPO Jeanne d'Arc) ;
- Pour le site Coty : le mercredi 28 et le jeudi 29 août pour les filières professionnelles (chèque de caution de 120 € à l'ordre du LPO Jeanne d'Arc)

2. HORAIRES DE RENTREE

Les cours réguliers commenceront pour toutes les classes le **mardi 3 septembre** selon l'emploi du temps diffusé la veille aux élèves.

Une journée de réflexion et d'intégration sur le thème d'année « **Contribuer à une éducation intégrale de la personne à Jeanne d'Arc** » est organisée le **mardi 24 septembre** pour toutes les classes. Le professeur principal de la classe informera les élèves sur les modalités du déroulement de cette journée.

Afin d'accueillir les élèves d'une façon personnalisée, nous avons prévu une rentrée échelonnée sur la journée du **lundi 2 septembre**. Il s'agit d'une prise de contact avec le professeur principal. Les élèves seront libérés à l'issue de cet accueil :

SITE de GAULLE (10, rue Général de Gaulle à Ste Adresse) :

Lycée Professionnel : Appel dans la cour intérieure devant le gymnase.

Classes	Heure de rentrée	Salle
3ème Prépa Métiers A	8h45	C 216
Term BAC PRO SPVL	9h00	G 303
1ère BAC PRO SPVL	9h15	G 302
2nde BAC PRO SPVL	9h30	G 305
2nde Bac Pro ASSP	9h45	C 103 ; C 104
Tale BAC PRO ASSP	10h00	C 101 ; C 102
1ère BAC PRO ASSP	10h15	C 107 ; C 215

Lycée Général et Technologique et section GA : Appel dans la cour intérieure devant la cafeteria.

Classes	Heure de rentrée	Salle
Term ST2S	8h00	C 101 ; C 102
Term STMG	8h30	C 103 ; C 104
2 ^{nde} Générale et Technologique	9h00	C 204 ; C 205 ; C 206 ; C 207 ; C 208
1 ^{ère} G -Term ES - Term S	9h30	G 204 ; G 206 ; C 107
1 ^{ères} ST2S	10h00	C 213 ; C 214
1 ^{ères} STMG	10h15	C 111 ; C 112
1ère STI2D – 1ere STL	10h30	G 205 ; C 211
Term S – Term STI2D – Term STL	11h00	C 203 ; C 204

2nde BAC PRO GA	14h15	C 104
1ère BAC PRO GA	14h30	C112 C207
Term BAC PRO GA	14h45	C111

SITE COTY (1 place Germaine Coty au Havre) :

Lycée Professionnel :

Classes	Heure de rentrée	Salle
1 ^{ère} année CAP AEPE	8h15	A 104
1 ^{ère} année CAP ATMFC	8h30	A 106
1 ^{ère} année CAP APR	8h45	A 108
1 ^{ère} année CAP CSHCR	9h00	A 113
1 ^{ère} année CAP OL	9h15	A 101
3 ^{ème} Prépa Métiers B	9h30	A 111
2 ^{ème} année CAP AEPE	10h00	A 109
2 ^{ème} année CAP ATMFC	10h15	A 112
2 ^{ème} année CAP APR	10h30	A 110
2 ^{ème} année CAP CSHCR	10h45	A 211
2 ^{ème} année CAP OL	11h00	A 102
2 ^{ème} année CAP VENTE PA et PC	11h15	A 209
2 ^{ème} année CAP ETL	11h30	A 114

Classes	Heure de rentrée	Salle
2 ^{nde} BAC Pro EC	13h00	A 202
2 ^{nde} BAC Pro MELEC	13h15	A 114
2 ^{nde} BAC Pro SN	13h15	A 112
1 ^{ère} BAC Pro EC	13h30	A 104
1 ^{ère} BAC Pro MELEC	13h45	A 106
1 ^{ère} BAC pro SN	13h45	A 108
Term BAC Pro EC	14h00	A 214
Term BAC Pro MELEC	14h15	A 110
Term BAC Pro SN	14h15	A 111

Enseignement supérieur :

Classes	Heure de rentrée	Salle
1 BTS MECP	10h45	B 004
2 BTS MECP	10h30	B 001 / B 002 / B 003
1 BTS ELT	13h30	A 226
2 BTS ELT	10h30	A 226

SITE DU PARC (37 rue Général de Gaulle à Ste Adresse) :

Enseignement Supérieur :

Classes	Heure de rentrée	Salle
1 BTS SAM	8h30	P 17
1 BTS MCO	8h45	P 12
1 BTS TO	9h00	P 13
1 BTS SP3S	9h15	P 22
1 BTS ESF	9h30	P 23
2 BTS ESF	9h45	P 25
2 BTS TO	10h00	P 24
2 BTS MUC	10h15	P 15
2 BTS SP3S	10h30	P 14
2 BTS SAM	10h45	P 27
DE CESF	11h00	Abbé Pierre

3. TRANSPORTS

Pass LIA :

Les sites de Gaulle et du Parc à Ste Adresse sont accessibles par les lignes de bus N° 1 et 4, ainsi que par le tramway A ou B (Arrêt Hôtel de ville puis ligne de bus N° 4, ou terminus de la plage puis ligne de bus n°1).

Le site Coty au Havre est accessible par la ligne du tramway A / direction Grand Hameau / station Mare Rouge ou par la ligne du bus n°6 / direction grand Hameau / arrêt Mare Rouge.

CODAH : la Communauté de l'Agglomération Havraise organise un transport scolaire pour les élèves domiciliés dans sa zone d'intervention. Merci de bien vouloir compléter par Internet sur www.hariane.fr votre demande de transport et/ou de prendre contact avec la CODAH / Service transport scolaire 02.35.22.24.79. (40 € pour l'année).

La commune de **GONFREVILLE L'ORCHER** organise un service de cars. Les imprimés sont à retirer et à déposer à la Mairie de GONFREVILLE, **mais devront au préalable être visés par le lycée.**

Lignes régulières Faire l'inscription en ligne du **4 juin au 31 juillet inclus** sinon une majoration de 20 € sera appliquée par la Région Normandie sur transports.normandie.fr (31/07/18 date de réception du dossier) Transports76@normandie.fr 02.35.52.41.41.

SNCF : les élèves qui font un aller et retour quotidien **par le train**, doivent **se procurer les imprimés à l'accueil du site de Gaulle ou du site Coty et les faire viser.**

Toutes les demandes de transport doivent être faites impérativement avant le lundi 9 septembre. Merci de vous adresser soit :

- *A l'accueil du bâtiment administratif « les Tilleuls », site de Gaulle, 22 rue Général de Gaulle, Sainte Adresse ;*
- *A l'accueil du site Coty, 1 place Germaine Coty au Havre.*

4. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : DEPLACEMENTS ET PROGRAMME

La répartition géographique des différents sites d'activités sportives (stades, piscines) amène les élèves à effectuer des déplacements autonomes (sauf ceux de 3^{èmes} P.M. accompagnés parfois en autocar par les professeurs)

Nous vous informons que les textes officiels stipulent qu'en lycée, lors des déplacements individuels, la responsabilité seule de l'élève est engagée. L'assurance individuelle accident souscrite par le lycée avec la **Mutuelle Saint-Christophe** couvre ce risque.

Si l'élève utilise un véhicule à moteur, l'assurance du véhicule le couvre.

Vous pourrez prendre connaissance du programme d'éducation physique et sportive de votre enfant pour l'année scolaire à l'issue de la première séance d'E.P.S. Ce programme est détaillé dans le carnet de correspondance.

5. POINTS D'ATTENTION CONCERNANT LE REGLEMENT INTERIEUR :

Nous vous rappelons que :

- L'usage du tabac et de la cigarette électronique est totalement proscrit dans l'établissement.
- L'utilisation des téléphones portables et des appareils diffusant de la musique est autorisée uniquement à l'extérieur des bâtiments, ou à des fins pédagogiques durant un cours sous la responsabilité du professeur. En dehors de ces situations, ces appareils doivent être éteints et rangés. L'utilisation des objets non autorisés dans les bâtiments peut entraîner une confiscation.
- Les élèves portent des vêtements corrects, soignés et décents, adaptés à une vie scolaire et professionnelle. Le port du jogging est réservé aux cours d'EPS.
- Toute modification ponctuelle ou définitive de l'emploi du temps sera signalée sur le carnet de correspondance.

6. FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures sera communiquée par chaque enseignant à partir du mardi 3 septembre.